

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 122 620**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **21 04669**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 R 11/00 (2020.12), B 60 R 7/08**

⑫ **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 **Date de dépôt** : 04.05.21.

③0 **Priorité** :

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 11.11.22 Bulletin 22/45.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

Demande(s) d'extension :

⑦1 **Demandeur(s)** : Renault s.a.s Société par actions simplifiée — FR.

⑦2 **Inventeur(s)** : CHABASSOL Ludovic et GUERIF Didier.

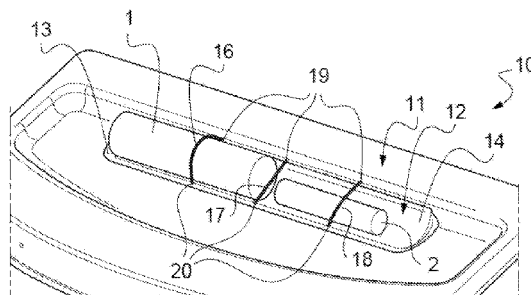
⑦3 **Titulaire(s)** : Renault s.a.s Société par actions simplifiée.

⑦4 **Mandataire(s)** : FEDIT-LORiot.

⑤4 **TABLETTE ARRIERE DE VEHICULE AUTOMOBILE POURVUE D'UN BAC DE RANGEMENT.**

⑤7 L'invention concerne une tablette arrière (10) de véhicule automobile caractérisée en ce qu'elle comprend au moins un bac de rangement (12) présentant un bord (13) affleurant avec une surface supérieure (11) de la tablette arrière. En particulier, au moins un élément de maintien (16, 17, 18) s'étend au dessus du bac de rangement et est fixé à la tablette arrière (10) ou au bac de rangement (12) afin de maintenir un objet (1, 2) à l'intérieur du bac de rangement.

Figure pour l'abrége : figure 1



FR 3 122 620 - A1



Description

Titre de l'invention : TABLETTE ARRIERE DE VEHICULE AUTOMOBILE POURVUE D'UN BAC DE RANGEMENT

- [0001] L'invention a pour objet une tablette arrière de véhicule automobile pourvue d'un bac de rangement.
- [0002] Dans la plupart des véhicules, l'espace de rangement disponible pour les places arrière est en général limité à des bacs de rangement situés au niveau des panneaux de porte arrière, voire à une partie de la console centrale. Ces espaces de rangement peuvent toutefois être insuffisants.
- [0003] L'invention vise à pallier tout ou partie de ces inconvénients en proposant une tablette arrière de véhicule présentant des espaces de rangement.
- [0004] A cet effet, il est proposé une tablette arrière de véhicule automobile comprenant au moins un bac de rangement présentant un bord affleurant avec une surface supérieure de la tablette arrière.
- [0005] Dès lors, la cavité définie par chaque bac de rangement s'étend en dessous de la surface supérieure de la tablette arrière, seul le bord du bac de rangement (le bord de la cavité) s'étendant au niveau de la surface supérieure. On pourra notamment choisir un bac de rangement dont la forme est adaptée pour recevoir un type d'objet particulier. Le bac de rangement peut ainsi présenter une forme permettant de poser une bouteille sans que celle-ci ne puisse sortir du bac de rangement, ou une forme moins creuse pour poser des objets plus petits ou plats (téléphones, tablettes casques, clés, livres,...). La forme du bac de rangement pourra notamment présenter une forme complémentaire ou similaire d'un objet à recevoir.
- [0006] Dans un mode de réalisation, l'au moins un bac de rangement peut être réalisé d'une pièce avec la tablette arrière. Ceci permet de faciliter la réalisation du bac de rangement.
- [0007] Dans un autre mode de réalisation, la tablette arrière peut présenter un orifice recevant l'au moins un bac de rangement, le bord du bac de rangement reposant alors sur la surface supérieure de la tablette arrière autour dudit orifice. Ceci permet de recevoir des bacs de rangement de différentes formes, et notamment de différentes profondeurs, dans un même orifice de la tablette arrière. En particulier, l'au moins un bac de rangement pourra être inséré dans un orifice de même dimension, sans jeu, pour un meilleur maintien du bac par rapport à la tablette.
- [0008] Quelque soit le mode de réalisation, la tablette peut comprendre au moins un élément de maintien d'objet s'étendant au dessus de l'au moins un bac de rangement et fixé à la tablette arrière ou au bac de rangement. Ceci est particulièrement utile pour maintenir

un objet de grandes dimensions, tel qu'une bouteille, notamment lorsque le bac de rangement présente une faible profondeur.

- [0009] Cet élément de maintien peut être amovible ou non. En variante ou en combinaison, il peut également être élastique ou non, à savoir non déformable.
- [0010] Lorsque l'élément de maintien est élastique, on pourra prévoir au moins une paire d'orifices ménagés au travers de la tablette ou d'un bord de l'au moins un bac de rangement situés de part et d'autre du bac de rangement. Des extrémités de l'au moins un élément de maintien peuvent alors être introduites au travers de ces orifices, chaque extrémité de l'au moins un élément de maintien étant maintenue d'un côté de la tablette opposé à sa surface supérieure par un élément de fixation ou par collage. Notamment, les extrémités d'un même élément de maintien peuvent être solidarisées par collage, une agrafe ou autre. L'élément de fixation peut ainsi être une agrafe ou similaire, assemblée à la tablette arrière ou non, ou encore être fixé à l'extrémité de l'élément de maintien et présenter au moins une dimension plus grande que l'orifice. Dans ce dernier cas, il peut notamment présenter une forme permettant son passage au travers de l'orifice depuis la surface supérieure de la tablette. L'extrémité peut par exemple être fixée à un élément de fixation de type boucle qui peut être introduit au travers d'un orifice en forme de fente pour venir ensuite en appui sur le pourtour de l'orifice du côté de la tablette opposé à sa surface supérieure.
- [0011] Lorsque l'élément de maintien est non déformable, il peut se présenter sous la forme d'une patte ou d'une bride s'étendant au moins en partie au dessus du bac de rangement et dont une extrémité est fixée à la tablette ou au bac de rangement. Cette patte ou bride peut présenter une forme complémentaire d'une forme d'un objet à maintenir à l'intérieur du bac de rangement, par exemple une forme arrondie pour retenir une bouteille.
- [0012] L'invention a également pour objet un véhicule automobile comprenant une tablette arrière selon l'invention séparant l'habitacle d'une partie de coffre arrière. Avantageusement, l'au moins un bac de rangement de la tablette arrière peut être situé d'un côté de la tablette proximal d'une rangée de sièges arrière, pour un accès plus facile par les passagers assis dans cette rangée de sièges.
- [0013] L'invention est maintenant décrite en référence aux dessins annexés, non limitatifs, dans lesquels :
- [0014] [Fig.1] La [Fig.1] représente une vue en perspective du dessus d'une tablette arrière selon un mode de réalisation.
- [0015] [Fig.2] La [Fig.2] représente une vue de dessous de la tablette de la [Fig.1].
- [0016] [Fig.3] La [Fig.3] représente une variante de la vue de dessous de la tablette de la [Fig.1].
- [0017] [Fig.4] La [Fig.4] représente une vue en perspective du dessus d'une tablette arrière

selon un autre mode de réalisation.

[0018] [Fig.5] La [Fig.5] représente une vue de dessous de la tablette de la [Fig.4].

[0019] [Fig.6] La [Fig.6] représente une vue en perspective du dessus d'une tablette arrière selon un autre mode de réalisation.

[0020] [Fig.7] La [Fig.7] représente une vue en perspective du dessus d'une tablette arrière selon un autre mode de réalisation.

[0021] [Fig.8] La [Fig.8] représente une vue en perspective du dessus d'une tablette arrière selon un autre mode de réalisation.

[0022] La [Fig.1] représente une tablette arrière de véhicule automobile 10 présentant une surface supérieure 11 et au moins un bac de rangement 12, ici un seul recevant deux objets 1, 2. Ce bac de rangement 12 présente un bord 13 affleurant avec la surface supérieure 11 de la tablette arrière 10. Ainsi, la cavité 14 du bac de rangement 12 est accessible depuis cette surface supérieure 11 et s'étend sous la surface supérieure de la tablette arrière 10, tel que représenté sur la [Fig.1].

[0023] Dans cet exemple, le bac de rangement 12 est réalisé d'une pièce avec la tablette arrière, par exemple par moulage. Afin de maintenir en position des objets à l'intérieur du bac de rangement 12, trois éléments de maintien 16, 17, 18 sont prévus. Il s'agit ici d'éléments de maintien élastiques. Ces éléments de maintien s'étendent au dessus du bac de rangement 12, autrement dit, au dessus de sa cavité 14, plus précisément au travers de celle-ci. Ils sont fixés indifféremment à la tablette arrière 10 ou au bac de rangement 12. Ici, chaque élément de maintien 16, 17, 18 traverse deux orifices 19, 20, ménagés au travers de la tablette, soit dans une partie de la tablette entièrement en dehors du bac de rangement, soit au niveau du bord 13 du bac de rangement, tel que visible [Fig.1]. On notera que l'invention n'est pas limitée par une position particulière des orifices, pourvu qu'elle permette de positionner un élément de maintien au dessus de la cavité du bac de rangement.

[0024] La [Fig.2] montre la surface inférieure 15 de la tablette (opposée à la surface supérieure 11) et les extrémités 16a, 16b de l'un des éléments de maintien, ces extrémités étant fixées par exemple par agrafage, collage ou similaire à la surface inférieure 15, soit à la tablette, soit au bac de rangement.

[0025] En variante, les extrémités 16a et 16b pourraient être assemblées l'une à l'autre du côté de cette surface inférieure 15, ici par une agrafe 21, tel que représenté [Fig.3]. Ces extrémités pourraient également être assemblées par collage ou tout autre moyen approprié.

[0026] Dans le mode de réalisation représenté figures 1-3, les éléments de maintien sont des fils élastiques.

[0027] La [Fig.4] représente un mode de réalisation proche, dans lequel deux éléments de maintien 116 et 117 sont des bandes élastiques passant au travers d'orifices 119 et 120

respectivement de la tablette 10. Ces orifices 119 et 120 sont ici situés au niveau du bord 13 du bac de rangement 12 et sont en forme de fente afin de permettre le passage des éléments de maintien 116 et 117 sans les déformer sur leur largeur. Des œillets 119a, 120a bordent ces orifices pour faciliter le glissement des éléments de maintien lors de leur extension.

- [0028] Tel que visible sur la [Fig.5], les extrémités 116a, 116b et 117a, 117b des éléments de maintien 116 et 117 sont fixés à la surface inférieure 15 de la tablette. Cette fixation peut être réalisée par collage ou agrafage ou tout autre moyen approprié.
- [0029] Dans les exemples représentés sur les figures 1-5, on pourra ajuster les éléments de maintien de manière à ce qu'ils soient tendus ou à peine tendus au dessus de la cavité du bac de rangement lorsqu'aucune traction n'est exercée sur eux : ils s'étendent alors sensiblement parallèlement à la surface supérieure 15. En fonction de la tension, il sera ainsi possible de maintenir à l'intérieur du logement des objets de plus grande dimension en les glissant sous les éléments de maintien. Les éléments de maintien étant déformables du fait de leur élasticité, il est également possible de placer un objet lourd dans le bac de rangement par-dessus ces éléments de maintien.
- [0030] Le mode de réalisation représenté [Fig.6] diffère des précédents par la forme de l'élément de maintien 216 : il s'agit ici d'un élément de maintien rigide, non déformable, qui s'étend au dessus de la cavité 14 du bac de rangement 12, sur au moins une partie de la largeur de la cavité. Cet élément de maintien 216 se présente ici sous la forme d'une patte ou bride de forme arrondie qui va par exemple permettre de maintenir en position une bouteille reposant dans la cavité 14 du bac de rangement 12 en épousant en partie sa forme. Cet élément de maintien est par exemple en matériau polymère rigide, par exemple de type polypropylène. Il est ici fixé par une de ses extrémités uniquement sur la surface supérieure 11 de la tablette 10, par exemple par des vis ou des rivets. On notera qu'il est fixé sur la tablette, à proximité du bord 13 du bac de rangement, d'un côté du bac de rangement situé le long d'une rangée 4 de sièges arrière. Ainsi, en cas de freinage brusque du véhicule, l'élément de maintien s'opposera plus efficacement au mouvement d'une bouteille placée dans le bac de rangement sous l'élément de maintien. Bien entendu on pourra prévoir deux éléments de maintien non déformables ou plus par bac de rangement ou équiper un bac de rangement d'au moins un élément de maintien élastique et d'au moins un élément de maintien non déformable.
- [0031] Les figures 7 et 8 représentent des modes de réalisation dans lesquels le bac de rangement 112 est une pièce rapportée, insérée à l'intérieur d'un orifice de forme complémentaire ménagé au travers de la tablette arrière 10 (caché par le bord 113 sur les figures). Le bac de rangement 112 repose ici par son bord 113 sur la surface supérieure 11 de la tablette, sous l'effet de la gravité. L'orifice de la tablette et le bac de

rangement peuvent être dimensionnés de sorte qu'il n'y ait pas de jeu entre eux pour un meilleur maintien du bac de rangement. Ces deux modes de réalisation ne diffèrent l'un de l'autre que par la forme de la cavité 114 du bac de rangement, le bac de rangement de la [Fig.7] présentant une cavité à fond plat de plus faible profondeur que le bac de rangement de la [Fig.8], ce dernier présentant en outre un fond arrondi présentant une forme sensiblement complémentaire d'une bouteille 3.

[0032] Bien entendu, il est également possible d'équiper les tablettes représentées figures 7 et 8 d'un ou plusieurs éléments de maintien, identiques ou non, par exemple du type de ceux décrits précédemment. Ces éléments de maintien pourront être fixés soit à la tablette, soit au bac de rangement. En particulier, dans le cas d'un élément de maintien non déformable, ce dernier pourra être réalisé d'une pièce avec un bac de rangement.

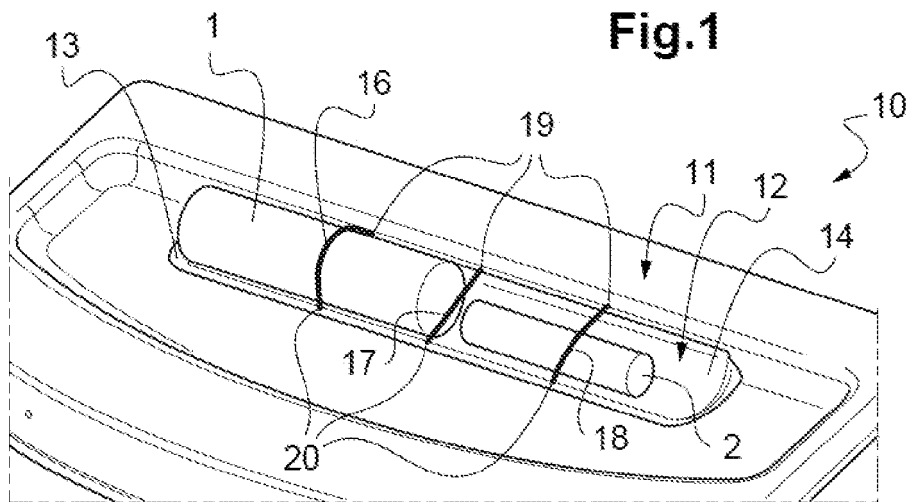
[0033] Tel que visible sur les figures 7 et 8, la tablette arrière 10 sépare l'habitacle du véhicule d'une partie de coffre arrière (située sous la tablette). La tablette arrière 10 est ainsi située le long d'une rangée 4 de sièges arrière, à proximité de celle-ci afin de faciliter l'utilisation du bac de rangement par les passagers des sièges arrière. Dans les modes de réalisation représentés, les bacs de rangement présentent une forme allongée, ici sensiblement rectangulaire, dont la grande longueur s'étend transversalement au véhicule. Ceci permet de situer le bac de rangement au plus près de la rangée de sièges 4. L'invention n'est toutefois pas limitée à une forme particulière des bacs, ni à une position particulière de ceux-ci, pourvu qu'ils soient accessibles des passagers. L'invention n'est pas limitée non plus par le nombre de bacs de rangement.

Revendications

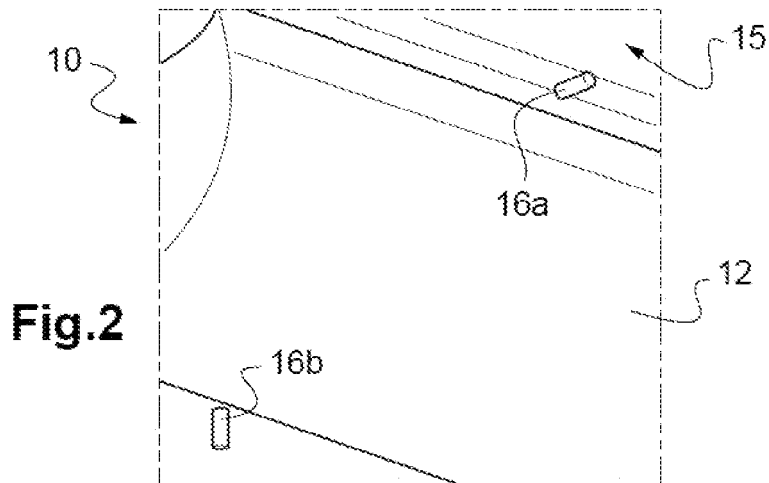
- [Revendication 1] Tablette arrière (10) de véhicule automobile caractérisée en ce qu'elle comprend au moins un bac de rangement (12, 112) présentant un bord (13, 113) affleurant avec une surface supérieure (11) de la tablette arrière.
- [Revendication 2] Tablette arrière (10) selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'au moins un bac de rangement (12) est réalisé d'une pièce avec la tablette arrière.
- [Revendication 3] Tablette arrière (10) selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle présente un orifice recevant l'au moins un bac de rangement (112), le bord (113) du bac de rangement reposant sur la surface supérieure (11) de la tablette arrière autour dudit orifice.
- [Revendication 4] Tablette arrière (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins un élément de maintien (16, 17, 18 ; 116, 117 ; 216) d'objet s'étendant au dessus de l'au moins un bac de rangement et fixé à la tablette arrière (10) ou au bac de rangement (12, 112).
- [Revendication 5] Tablette arrière (10) selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'au moins un élément de maintien est amovible.
- [Revendication 6] Tablette arrière selon la revendication 4 ou 5, caractérisée en ce que l'au moins un élément de maintien est élastique.
- [Revendication 7] Tablette arrière (10) selon la revendication 6, caractérisée en ce qu'au moins une paire d'orifices (19, 20 ; 119, 120) ménagés au travers de la tablette ou d'un bord du bac de rangement sont situés de part et d'autre de l'au moins un bac de rangement, et en ce que des extrémités (16a, 16b ; 116a, 116b) de l'au moins un élément de maintien sont introduites au travers de ces orifices, chaque extrémité de l'au moins un élément de maintien étant maintenue d'un côté de la tablette opposé à sa surface supérieure par un élément de fixation ou par collage.
- [Revendication 8] Tablette arrière (10) selon la revendication 7, caractérisée en ce que l'élément de fixation est une agrafe (21) ou en ce que l'élément de fixation est fixé à l'extrémité de l'élément de maintien et présente au moins une dimension plus grande que l'orifice.
- [Revendication 9] Tablette arrière (10) selon la revendication 4 ou 5, caractérisée en ce que l'au moins un élément de maintien est non déformable.
- [Revendication 10] Véhicule automobile comprenant une tablette arrière (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 séparant l'habitacle d'une partie de

coffre arrière, optionnellement, l'au moins un bac de rangement de la tablette arrière est situé d'un côté de la tablette proximal d'une rangée de sièges arrière (4).

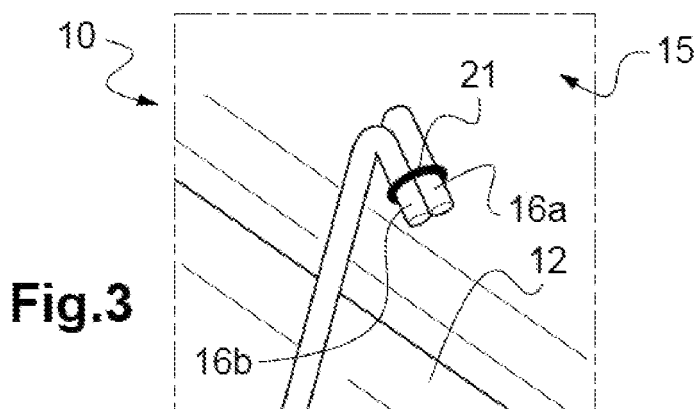
[Fig. 1]



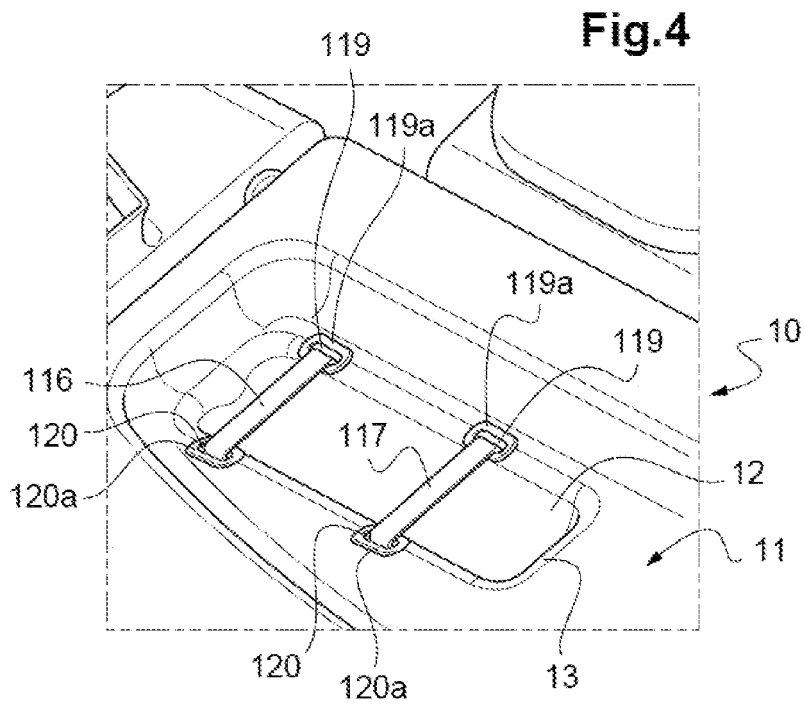
[Fig. 2]



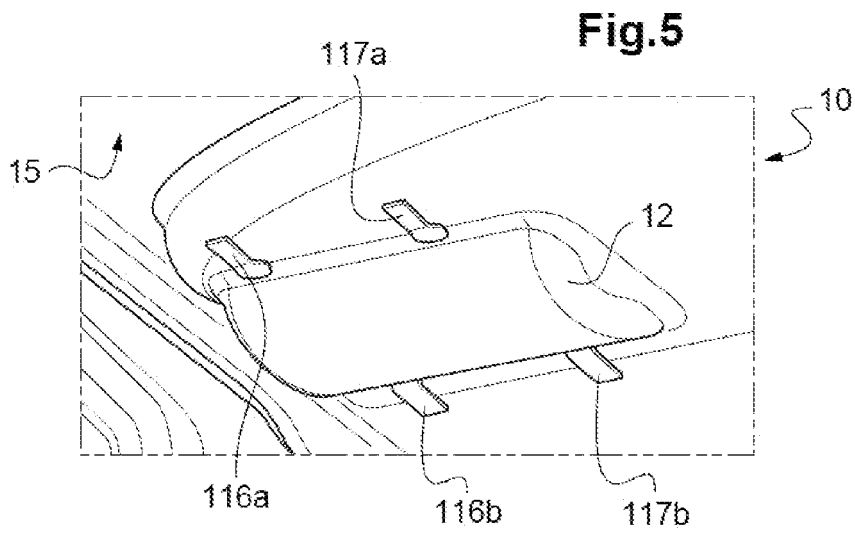
[Fig. 3]



[Fig. 4]

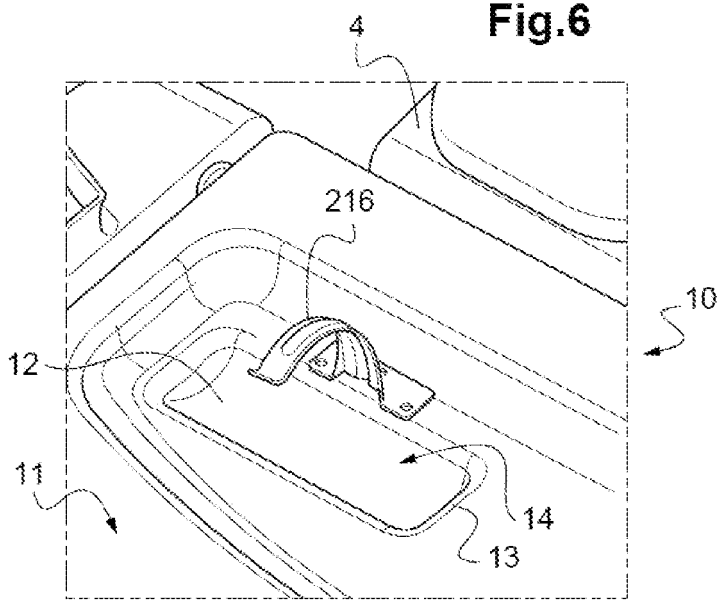


[Fig. 5]



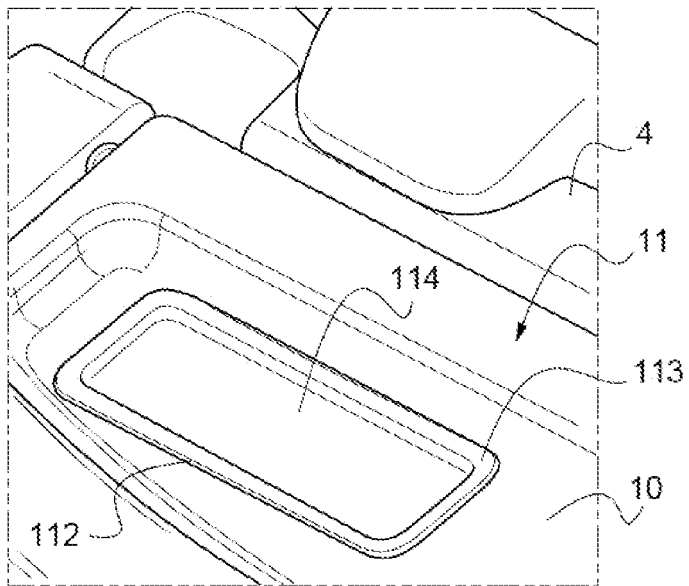
[Fig. 6]

Fig.6



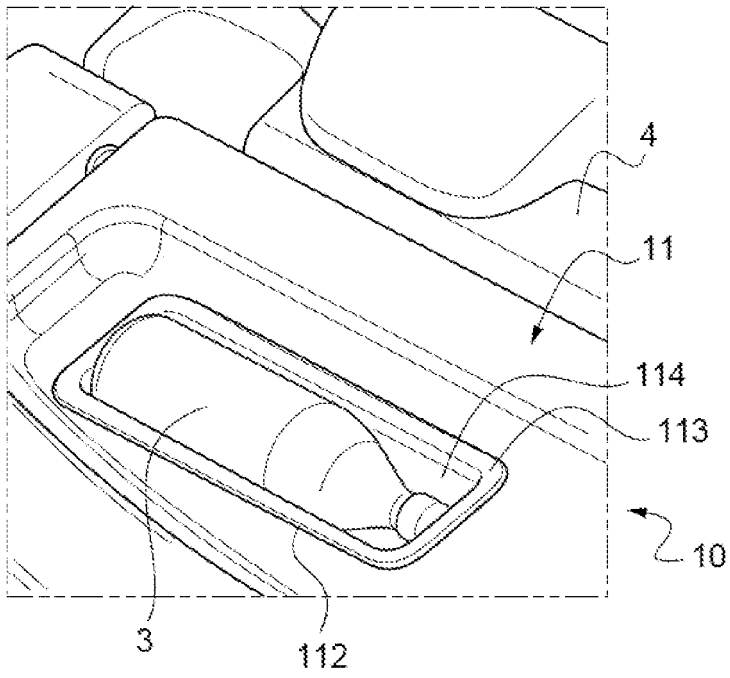
[Fig. 7]

Fig.7



[Fig. 8]

Fig.8



**RAPPORT DE RECHERCHE
 PRÉLIMINAIRE**

 établi sur la base des dernières revendications
 déposées avant le commencement de la recherche
N° d'enregistrement
nationalFA 894929
FR 2104669

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	JP 4 150139 B2 (KASAI KOGYO KK) 17 septembre 2008 (2008-09-17) * alinéa [0021] - alinéa [0035] * * figures 1-11 *	1-10	B60R11/00 B60R7/08
X	DE 10 2019 004773 A1 (DAIMLER AG [DE]) 14 janvier 2021 (2021-01-14) * alinéa [0027] - alinéa [0032] * * figures 1-4 *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
11 novembre 2021		Granger, Hugo	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2104669 FA 894929**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **11-11-2021**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 4150139 B2	17-09-2008	JP 4150139 B2 JP 2001088614 A	17-09-2008 03-04-2001

DE 102019004773 A1	14-01-2021	DE 102019004773 A1 WO 2021004854 A1	14-01-2021 14-01-2021
